

S O leil d'encr e - 2 0 1 3

n ° 1 2 9 - 2 9 j u i l l e t 2 0 1 3

l'hebdomail de Français du Monde-adfe Mali

Ce message n'est donc pas un spam.

Conformément à la loi et aux règlements du CNIL,

les messages de prospection associatifs ne sont pas considérés comme des messages de publicité (spams).

Pour se désinscrire de notre liste de diffusion, il suffit de répondre à ce courriel et de mentionner en OBJET "désinscription".

Pourquoi rejoindre notre section Français du monde – adfe / section Mali ?

- Pour soutenir une association civique engagée sur les valeurs de gauche
- Pour exercer votre citoyenneté française
- Pour participer à la défense de vos droits
- Pour faire partie d'un réseau local et mondial de citoyens français
- Pour être bien informé de l'actualité qui vous concerne
- Pour bénéficier de conseils et de services
- Pour être orienté dans vos démarches auprès de l'administration française
- Pour entretenir un contact privilégié avec vos Conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger
- Pour préparer votre expatriation ou votre retour en France
- Pour garder un lien avec la vie en France et la langue française

www.francaisdumonde.org
<http://www.ambafrance-ml.org/ADFE-Francais-du-Monde>

proverbe malien

"N y'a f'i ye" ka koro.

La remarque « je te l'avais bien dit » est du passé.

Il est déjà trop tard, les conséquences fâcheuses sont en cours.

RAPPEL

CMS : horaires d'été !
du lundi au vendredi 8h00 à 14h00
samedi 9h00 à 12h00

Empreintes

V i e p r a t i q u e

Au Mali les affaires reprennent pour les entreprises françaises ? Quelques pistes

Une délégation du medef

«Les entreprises françaises sont présentes au Mali depuis longtemps. Elles sont plus stables, apportent des emplois aux Maliens et désormais les positionnent à des places de direction», se réjouit-on au Medef international, qui a envoyé il y a quelques jours à Bamako une délégation composée de 25 sociétés hexagonales. Un atout pour remporter les marchés publics «L'accueil des Maliens est excellent. L'opération Serval a certainement un impact. Mais est-ce que cela va se traduire en marchés?

Il est trop tôt pour le dire. Les Français, en tous les cas, sont prêts à redémarrer», constate la fédération patronale française. Qui prévient toutefois: «Sur le plan sécuritaire, au Sud, on peut retravailler. Au Nord, c'est encore incertain». Or, c'est bien au Nord, zone jusqu'alors négligée par le pouvoir central, que les besoins de revitalisation économique sont les plus criants Bamako y travaille à un plan de sécurisation des activités ainsi qu'à la restauration des aéroports, endommagés par les combats.

LIRE L'ARTICLE COMPLET SUR :

<http://maliactu.net/au-mali-les-affaires-reprennent-pour-les-entreprises-francaises/>

Actualités

C h e m i n f a i s a n t

Intensification de la lutte contre les mariages forcés: une action conjointe d'Hélène Conway et de Najat Vallaud-Belkacem

Il y a quelques jours, les ministres, **Najat Vallaud-Belkacem**, ministre des droits des femmes, et **Hélène Conway**, ministre déléguée aux Français de l'étranger, ont annoncé plusieurs mesures législatives destinées à lutter contre les mariages forcés. **Ainsi un nouveau délit sera-t-il bientôt créé pour sanctionner le fait de tromper quelqu'un pour l'emmener à l'étranger et l'y contraindre à subir un mariage forcé.**

(...) Rappelons que ces 10 dernières années, ce sont **environ 70.000 femmes, françaises et étrangères**, qui ont été victimes de ces mariages forcés.

Conformément à l'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) relatif aux droits des femmes étrangères en France, remis au Gouvernement, les ministres ont insisté sur la nécessité de la prévention qui passe par la formation et la sensibilisation des professionnels. A cet égard, Hélène Conway a présenté le travail de mobilisation des postes diplomatiques visant à lutter contre les mariages forcés : le réseau diplomatique et consulaire a été mobilisé et une enquête a été menée auprès des consulats, afin de dresser un état des lieux des cas de mariages forcés rencontrés à l'étranger et de leur traitement. Le diagnostic établi devrait permettre d'identifier les pays où les actions de prévention pourraient être les plus efficaces, ainsi que les bons réflexes pour les différents intervenants.

Lire sur http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/plaquette-4_cle413f45.pdf les termes actuels de la loi concernant le consentement au mariage, l'action du ministère des Affaires étrangères pour lutter contre les mariages forcés, les résultats de l'enquête auprès du réseau diplomatique et consulaire et les bons réflexes à acquérir en cas de crainte pour soi-même ou pour une personne proche (signaux qui doivent alerter, les contacts à prendre et la conduite à tenir en France d'abord, puis à l'étranger).